



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le lundi 25 septembre 2017 et le mardi 26 septembre 2017
Centre des congrès de l'Île-du-Prince-Édouard, Charlottetown
Salle Campbell

PRÉSENTS :

Larry Anderson, Comité sur le droit (mardi)
Jean-Pierre Archambault, Accès à la justice
Ines Cardinal, Saskatchewan
Sandy Chapman, Manitoba
Peter Chisholm, Yukon
Béatrice Clément, Québec
Danielle Dalton, 3^e vice-présidente
Joe De Filippis, trésorier
Gordon Deck, Alberta
Robin Finlayson, Comité national sur la formation
Robert Gorin, 1^{er} vice-président
Wayne Gorman, Consultation pour la magistrature
Ross Green, Journal
Christine Harapiak, Déontologie judiciaire
Mary Kate Harvie, Bulletin électronique
Timothy J. Killeen, Accès à la justice
Pat Koskie, Saskatchewan

Marco LaBrie, 2^e vice-président
Jeffrey E. Lantz, Île-du-Prince-Édouard
Martine Leclerc, Cour municipale de Montréal (mardi)
Karen Lische, Ontario
Malcolm McDonald, Manitoba
Richard MacKinnon, Nouvelle-Écosse
John Maher, Rémunération
Geri Mahoney, Nouveau-Brunswick
Garth Malakoe, Territoires du Nord-Ouest
Lee Ann Martin, ancienne présidente
Mayland McKimm, président
Jacques A. Nadeau, secrétaire
Mélanie Roy, Égalité et diversité
Wynne Anne Trahey, Terre-Neuve-et-Labrador
David Walker, ancien président
Martha Zivolak, Ontario

Le lundi 25 septembre 2017

1. BIENVENUE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET ORDRE DU JOUR

Le juge Mayland McKimm, qui assume la présidence, ouvre la séance à 8 h 34. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucun mandataire n'a été désigné et le quorum est atteint. Le juge Jacques A. Nadeau a transmis aux participants l'ordre du jour proposé par voie électronique avant la réunion.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Jeffrey E. Lantz et APPUYÉ par le juge Gordon Deck que l'ordre du jour proposé soit adopté. MOTION ADOPTÉE.

2. PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration – Les 27 et 28 septembre 2016 – Vancouver (Colombie-Britannique) (version française)

Le juge Jacques A. Nadeau a distribué le procès-verbal de cette réunion par voie électronique avant la réunion.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Jacques A. Nadeau et APPUYÉ par la juge Béatrice Clément que la version française de ce procès-verbal soit adoptée.
MOTION ADOPTÉE.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration – Les 22 et 23 avril 2017 – Montréal, Québec (version anglaise)

Le juge Nadeau a également distribué le procès-verbal de cette réunion par voie électronique avant la présente réunion.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Jacques A. Nadeau et APPUYÉ par le juge Malcom McDonald que la version anglaise de ce procès-verbal soit adoptée.
MOTION ADOPTÉE.

3. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le juge Mayland McKimm a déposé son rapport par voie électronique avant la réunion.

Il ajoute qu'il a eu une année bien remplie et qu'il a été impressionné par la qualité des membres de l'ACJCP.

4. RAPPORT DU SECRÉTAIRE

Le juge Jacques A. Nadeau a distribué son rapport par voie électronique avant la réunion.

Il s'agit de son dernier rapport au Conseil, car son mandat à titre de secrétaire prendra fin à l'Assemblée générale annuelle, laquelle aura lieu le 29 septembre.

Le juge Nadeau souligne l'importance de parler français pendant ces réunions, car l'ACJCP est une organisation bilingue.

Il signale que la version française du Manuel de l'ACJCP peut maintenant être consultée sur le site Web de l'ACJCP.

Le juge Nadeau confirme également les dates des téléconférences du Bureau de direction ainsi que des téléconférences du Bureau de direction et du Forum des directeurs en 2017-2018. La réunion du Conseil du printemps 2018 aura lieu à l'hôtel Delta à Montréal du 20 au 22 avril.

Les modifications constitutionnelles qui ont été ratifiées à Vancouver en 2016 ont été intégrées au texte de la Constitution de l'ACJCP. La version électronique actualisée peut maintenant être consultée sur le site Web de l'ACJCP.

Le juge Nadeau conclut son rapport en remerciant tous les membres d'avoir fait de son expérience de secrétaire une expérience enrichissante et gratifiante, et il transmet ses vœux de succès à sa successeuse, la juge Karen Lische de l'Ontario.

5. RAPPORT DU TRÉSORIER

Le juge Joe De Filippis a déposé son rapport par voie électronique avant la réunion.

En avril 2017, le Conseil d'administration a approuvé le budget pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2018.

Bien que la situation financière de l'ACJCP demeure solide, les revenus de l'organisation couvrent à peine ses dépenses. Depuis plus d'une décennie, les revenus sont fixes, tandis que la plupart des dépenses augmentent. Par conséquent, le Conseil a décidé de demander une augmentation des frais d'adhésion des membres.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Peter Chisholm et APPUYÉ par la juge Martha Zivolak que les rapports du président, du secrétaire et du trésorier soient adoptés. MOTION ADOPTÉE.

6. RAPPORTS DES COMITÉS

a. Formation

- **Comité national sur la formation et le perfectionnement (CNFP)**
- **Cours de formation des nouveaux juges**
- **Cours de développement des compétences à l'intention des juges nouvellement nommés**

Le juge Robin Finlayson a distribué son rapport par voie électronique avant la présente réunion au nom du Comité national sur la formation et le perfectionnement.

Il signale qu'une question importante a surgi après la réunion du Conseil du printemps. En effet, en raison des nouvelles nominations découlant de l'arrêt *Jordan*, il sera nécessaire d'offrir le Cours de formation des nouveaux juges et le cours de développement des compétences à l'intention des juges nouvellement nommés à deux reprises en 2018.

Par conséquent, en collaboration du Bureau de direction de l'ACJCP, deux Cours de formation des nouveaux juges seront offerts l'un après l'autre en avril 2018, à Bromont, tandis que le cours de développement des compétences à l'intention des juges nouvellement nommés sera offert à Niagara on the Lake en juin et en novembre 2018.

- **Institut national de la magistrature (INM)**

La juge Lee Ann Martin a déposé son rapport par voie électronique avant la réunion.

Elle a peu à ajouter au rapport qui a été présenté à la réunion du Conseil du printemps 2017.

Des changements seront apportés à l'INM en raison du départ à la retraite de la juge en chef Beverley McLachlin.

b. Comité sur la rémunération

Le juge John Maher a également distribué son rapport par voie électronique avant la réunion.

Il mentionne que le Comité sur la rémunération s'est réuni le 24 septembre et qu'il a d'abord soumis deux questions à l'examen du Conseil pour donner suite à deux motions adoptées par le Comité.

La première question consiste à demander de rencontrer les procureurs généraux fédéraux et provinciaux pour discuter du processus de rémunération des juges. La deuxième question consiste à demander à un membre du Comité sur la rémunération d'assister au Cours de formation des nouveaux juges pour expliquer l'importance de l'indépendance judiciaire pour la rémunération des juges.

En ce qui concerne la demande d'aide financière présentée par la Nouvelle-Écosse (voir la mesure à prendre 7 k.), le juge Maher fait remarquer que le litige vise non seulement le rejet par le gouvernement de la décision de la Commission sur la rémunération, mais aussi la modification législative qui supprime la nature exécutoire des décisions de la Commission.

Compte tenu de l'importance de ces questions, il est possible que cette affaire se rende jusqu'à la Cour suprême et que la décision *Bodner* soit réexaminée.

Le juge Maher ajoute que les juges de la Nouvelle-Écosse ont payé 2 800 \$ en frais d'adhésion cette année et que, la dernière fois que la Nouvelle-Écosse a accueilli le congrès annuel de l'ACJCP en 2010, un excédent de 25 000 \$ a été remis à l'ACJCP.

Le Comité sur la rémunération recommande donc qu'un prêt de 25 000 \$ sans conditions soit consenti à l'association provinciale des juges de la Nouvelle-Écosse.

Le Comité a également préparé un aperçu des lignes directrices à suivre pour examiner les demandes de subvention ou de prêt qu'il souhaite soumettre au Conseil.

Enfin, dans le cadre du plan de relève du Comité, le juge Maher demande la nomination d'un(e) coprésident(e) ou d'un(e) vice-président(e) pour le Comité sur la rémunération, comme cela a été fait il y a quelques années.

Il précise que la personne qui occupe ce poste doit avoir une connaissance pratique des deux langues officielles et être un(e) ancien(ne) membre ou un(e) membre actuel(le) du Comité sur la rémunération et avoir au moins trois ans d'expérience.

Le juge Mayland McKimm souligne que, présentement, les défis se présentent rapidement et émanent de diverses provinces et de divers territoires, comme Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec, et qu'il faut déterminer comment mobiliser nos ressources et quand intervenir.

La juge Lee Ann Martin donne l'exemple de l'échéancier serré auquel l'ACJCP a été soumis quant à l'acceptation du financement pour d'autres Cours de formation des nouveaux juges et cours de développement des compétences à l'intention des juges nouvellement nommés en 2018.

Le juge Robin Finlayson souligne que la rencontre avec les procureurs généraux pourrait être un tremplin pour eux et que cela ne favoriserait pas les intérêts de l'ACJCP.

Les questions suivantes sont soumises à l'examen du Forum des directeurs :

- Participation d'un membre du Comité sur la rémunération au Cours de formation des nouveaux juges à Bromont, au Québec.
- Possibilité pour les représentants de l'ACJCP de rencontrer les procureurs généraux des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
- Prêt de 25 000 \$ à l'association des juges de la Nouvelle-Écosse.
- Lignes directrices sur les demandes de financement présentées par le Comité sur la rémunération.

c. Comité sur la déontologie judiciaire

La juge Christine Harapiak a distribué son rapport par voie électronique avant la réunion. Elle parle d'une trousse élaborée par le Comité pour l'atelier d'une demi-journée sur la déontologie et qui sera mise à l'essai au cours de la prochaine année.

Elle mentionne également le rapport déposé par le conseil consultatif sur la déontologie, présidé par la juge Barbara Tomkins. Elle mentionne le travail essentiel effectué par les membres du conseil, avec un délai d'exécution d'une semaine à dix jours.

d. Comité sur l'indépendance judiciaire

Le juge Derek Redman a annoncé sa démission à titre de président de ce comité et indiqué qu'une déclaration d'intérêt devrait être envoyée pour pourvoir ce poste.

e. Comité sur le droit (le rapport de ce comité a été fourni par le juge Larry Anderson le mardi 26 septembre 2017)

f. Comité sur l'égalité et la diversité

La juge Mélanie Roy a déposé son rapport par voie électronique avant la réunion. Elle remercie les co-éditeurs du *Journal des juges provinciaux* pour la qualité de la dernière édition du *Journal* qui portait sur l'égalité et la diversité.

Elle a reçu une lettre de la juge Jean Whalen, qui a exprimé des préoccupations sur le manque de contributions autochtones dans cette édition, et elle la rencontrera pour discuter de cette question.

La juge Anne Derrick a été nommée à la Cour d'appel, ce qui représente une grande perte pour le Comité.

g. Programme de consultation pour la magistrature (PCM)

Le juge Wayne Gorman a également distribué son rapport par voie électronique avant la réunion.

Il est le représentant de l'ACJCP auprès du Conseil d'administration du PCM. Il existe également un conseil consultatif provincial composé d'au moins un représentant de chaque province.

Il n'y a eu aucun problème concernant la confidentialité du programme et le niveau de satisfaction est excellent.

h. Comité sur les communications

➤ ***Journal des juges provinciaux***

Le juge Ross Green a déposé son rapport par voie électronique avant la réunion.

Au cours de la dernière année, deux éditions du *Journal* ont été produites. Le numéro de l'hiver 2016-2017 était axé sur le programme éducatif du Congrès de 2016 de l'ACJCP à Vancouver, le thème étant *Juger sur la corde raide*. Le numéro de l'été 2017 portait sur l'égalité et la diversité dans nos tribunaux.

Une partie de la subvention fédérale annuelle de 100 000 \$ est utilisée pour faire traduire le *Journal*.

Le prochain numéro du *Journal* sera consacré à la séance de formation du Congrès qui a eu lieu à Charlottetown et dont le thème était *150 ans bien comptés et toujours présents : Le visage changeant de nos tribunaux*.

Le juge Green remercie les membres du Bureau de direction de l'ACJCP de leur soutien continu, en mentionnant particulièrement le juge Bob Gorin qui supervise le *Journal*, ainsi que tous les juges qui contribuent en rédigeant des articles pour le *Journal* et sa co-éditrice, la juge Brigitte Volpé, dont le mandat vient de se terminer.

En terminant, le juge Green souligne l'importance de suivre le nombre de membres et demande donc aux directeurs de l'aviser de tout changement important dans l'effectif de leur tribunal respectif.

➤ **Bulletin électronique**

La juge Mary Kate Harvie revient tout juste d'un congé pour raisons personnelles et s'est donné pour objectif de publier le bulletin un peu plus souvent. Il faudrait également planifier sa publication de sorte à éviter qu'il sorte en même temps que le *Journal des juges provinciaux*.

Contrairement au *Journal*, le bulletin met l'accent sur de courts articles, des histoires d'intérêt humain, les changements à l'effectif des tribunaux et les développements dans les provinces et territoires.

➤ **Gestionnaire du site Web**

Le juge Robert Gorin signale que même si le juge Gary Cohen (qui ne peut assister à la réunion) n'a pas l'intention de prendre sa retraite dans l'immédiat, il aimerait qu'un plan de relève soit mis en place.

Une déclaration d'intérêt a déjà été envoyée, mais aucun(e) candidat(e) ne s'est manifesté(e). Les directeurs sont invités à trouver et à solliciter des candidatures convenables dans leur province ou territoire respectif.

i. Comité sur l'accès à la justice

Le juge Tim Killeen rappelle à tous que le rapport du Comité a été déposé par voie électronique avant la réunion.

Deux rapports ont été distribués à tous les participants hier soir : *Inventory of Access to Justice Programs for First Nations in each province and territory* (inventaire des programmes d'accès à la justice destinés aux Autochtones dans chaque province et territoire) (83 pages) et le *Report on Self-Represented litigants and the Use of Gladue Reports* (rapport sur les plaideurs qui se représentent eux-mêmes et l'utilisation de rapports de type Gladue) (72 pages).

Il remercie tous les membres du Comité et ajoute que le juge Jean-Pierre Archambault mérite des félicitations pour son travail sur ces projets.

Le Comité compte actuellement des membres de chaque province et territoire.

j. Projet sur l'historique

En l'absence de la juge Céline Gervais, la juge Béatrice Clément confirme que la juge Gervais travaille à la production d'une version française convenable du Projet sur l'historique et d'un index complet dans les deux langues officielles.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Garth Malakoe et APPUYÉ par le juge Malcom McDonald que les rapports des comités soient adoptés. MOTION ADOPTÉE.

7. MESURES DE SUIVI

a. Prix décerné par l'Association canadienne des juges de cours provinciales

Le juge Robert Gorin informe toutes les personnes présentes que la lauréate de ce prix sera la juge Karen Ruddy du Yukon pour sa participation à la création de tribunaux thérapeutiques dans cette province, notamment le Domestic Violence Treatment Options Court (tribunal des options de traitement

dans les cas de violence familiale) et le Wellness Court (tribunal du mieux-être).

Elle en est actuellement à son deuxième mandat à titre de juge en chef du Yukon et a également participé à plusieurs comités de l'ACJCP. Elle a aussi été rédactrice en chef du bulletin électronique pendant plusieurs années.

b. Médaille décernée par l'Association canadienne des juges de cours provinciales

Le juge Mayland McKimm confirme que le juge John Maher recevra cette médaille pour sa contribution indéfectible au Comité sur la rémunération, où il a joué un rôle de premier plan pour veiller à ce que la rémunération demeure à l'avant-plan de l'indépendance judiciaire.

c. Actualisation et traduction du Manuel

Le juge Jacques A. Nadeau est heureux d'annoncer qu'il a terminé la traduction du Manuel et que la version française peut maintenant être consultée sur le site Web.

Il a également apporté un certain nombre de mises à jour pour que les versions anglaise et française soient à jour.

d. Résolution sur les opérations bancaires

Comme le mandat du juge Jacques A. Nadeau en tant que secrétaire tire à sa fin, le juge Joe De Filippis propose que la personne qui prendra sa relève, la juge Karen Lische, ait le pouvoir de signer tous les documents bancaires en tant que deuxième agent autorisé en plus de lui-même.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Joe De Filippis et APPUYÉ par le juge Jeffrey Lantz que la juge Karen Lische soit autorisée, à titre de secrétaire par intérim, à signer tous les documents bancaires. MOTION ADOPTÉE.

e. Déclarations d'intérêt

- **Présidence du Comité sur le droit**
- **Comité sur les communications électroniques**

Le juge Jacques A. Nadeau signale qu'aucune candidature n'a été reçue après la publication de ces deux déclarations d'intérêt en mai. Le juge Larry Anderson du Comité sur le droit a accepté de rester en poste jusqu'à ce qu'on trouve une personne pour prendre la relève, mais une autre déclaration d'intérêt pour le Comité sur les communications électroniques sera envoyée après le congrès. Des déclarations d'intérêt pour le poste de co-éditeur ou co-éditrice du *Journal* et la présidence du Comité sur l'indépendance judiciaire seront également envoyées.

Le juge Nadeau réitère qu'il est important que les directeurs trouvent des candidats pour pourvoir ces postes.

La juge Martha Zivolak mentionne que si l'on affichait la liste des membres de chaque comité sur le site Web, cela faciliterait grandement le travail des directeurs à cet égard.

La juge Lee Ann Martin fait remarquer que le Comité national sur la formation et le perfectionnement (CNFP) avait la juge Rita Bowry en tant que vice-présidente du droit de la famille et le juge Jeffrey Edwards en tant que vice-président du droit civil, mais que la nouvelle présidente du CNFP, la juge Bowry, et la nouvelle vice-présidente, la juge Katherine McLeod, ont été chargées de réviser la structure actuelle du comité avec l'aide du juge Robin Finlayson. Il en sera question à la réunion du CNFP qui aura lieu le 26 septembre.

La juge Christine Harapiak demande si l'on a envisagé d'embaucher une personne pour le Comité sur les communications électroniques. Le juge Robert Gorin confirme que l'ACJCP retient déjà les services d'un consultant externe, Olivier Jaar, mais essaie de réduire au minimum la sous-traitance.

La juge Martha Zivolak suggère de faire quelque chose de plus substantiel sur la page d'accueil du site Web de l'ACJCP.

f. Durée du mandat des membres des comités

Le juge Mayland McKimm a fait circuler une note de service proposant des mandats fixes renouvelables de trois ans pour les membres des comités et proposant que les présidents des comités soient responsables de tenir un registre des membres de leurs comités et communiquent avec les directeurs lorsque de nouvelles nominations sont requises.

La juge Martha Zivolak rappelle à tous que la participation des provinces ou des territoires aux comités qui se penchent sur des questions touchant leurs intérêts est nécessaire.

Le juge Robert Gorin confirme qu'il veillera à ce qu'un lien soit affiché sur le site Web pour accéder aux listes des noms des membres des divers comités et que les présidents des comités devront veiller à ce que ces listes soient à jour.

La proposition du juge McKimm est soumise à l'examen du Forum des directeurs.

g. Comité sur les peuples indigènes et les cours

Le juge Robert Gorin a distribué une proposition visant l'établissement d'un tel comité avant la réunion.

Il rappelle à toutes les personnes présentes que les Autochtones sont nettement surreprésentés dans nos tribunaux et que cette crise est vraiment devenue un enjeu national. Il estime donc que l'ACJCP devrait mettre sur pied un tel comité le plus rapidement possible.

La Constitution de l'ACJCP prévoit la mise sur pied de comités permanents et constitutionnels ainsi que de comités spéciaux. Dans le cas qui nous occupe, le juge Gorin propose le dernier type de comité et indique que ce comité pourrait éventuellement devenir un comité permanent.

Le juge Gorin est d'avis que la meilleure personne pour présider ce comité spécial serait la présidente du Comité sur l'égalité et la diversité, la juge Mélanie Roy, et que les membres ne seraient pas nécessairement ceux du Comité sur l'égalité et la diversité. En fait, il serait préférable que ce comité spécial soit composé d'autant de juges autochtones que possible.

Le juge Mayland McKimm félicite le juge Malcom McDonald d'avoir porté cette question à l'attention du Conseil lors de la réunion du printemps 2017.

Le juge Patrick Koskie est d'avis qu'il devrait s'agir d'un comité permanent.

Cette question est soumise à l'examen du Forum des directeurs.

h. Augmentation des frais d'adhésion

Le juge Joe De Filippis rappelle à tous et toutes que l'objectif est d'adopter une motion visant l'augmentation des frais d'adhésion qui entrerait en vigueur le 1^{er} avril 2019. Les frais d'adhésion passeraient de 200 \$ à 300 \$ pour les juges à temps plein et de 50 \$ à 75 \$ pour les juges à la retraite.

L'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan ont déjà approuvé l'augmentation, tandis que le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Ontario et le Québec sont en train de faire les consultations nécessaires.

i. Frais d'adhésion des juges à temps partiel et à la retraite

Le juge Joe De Filippis explique que cette question découle de la demande de 4 500 \$ présentée par l'Association des juges du Manitoba pour le trop-payé des frais d'adhésion. Essentiellement, certaines provinces et certains territoires ont créé d'autres catégories de juges (comme les juges à temps partiel, les juges mandatés sur une base journalière et les juges surnuméraires), ce qui a engendré une certaine confusion sur la question de savoir si ces juges devraient être considérés comme des juges à la retraite ou des juges actifs.

Le juge De Filippis propose que les options suivantes soient envisagées :

- Demander à tous de payer le plein montant des frais d'adhésion.
- Demander le plein montant des frais d'adhésion aux juges à temps plein et 50 \$ à tous les autres.
- Les frais d'adhésion à l'ACJCP seraient établis selon la décision de chaque association quant aux frais d'adhésion payés par ses différentes catégories de juges.

Il soumet deux questions à l'examen du Forum des directeurs :

1. Quelle approche les directeurs veulent-ils favoriser pour les catégories autres que les juges à temps plein ou à la retraite?
2. Comment les directeurs proposent-ils de traiter la demande de remboursement des frais d'adhésion du Manitoba?

Il s'ensuit une discussion sur les différentes pratiques dans les territoires et provinces, et les deux questions sont soumises à l'examen du Forum des directeurs.

j. Contestation constitutionnelle des juges de la Cour supérieure du Québec

La juge Béatrice Clément confirme qu'une demande de jugement déclaratoire a été déposée le 19 juillet auprès de la Cour supérieure du Québec. À la fin août, le ministre de la Justice du Québec a renvoyé deux questions à la Cour d'appel. La juge Clément les a transmises aux participants. Elles concernent la compétence de la Division civile de la Cour du Québec sur les réclamations allant jusqu'à 85 000 \$, ainsi que les pouvoirs de révision judiciaire de cette Cour qui sont prévus dans plusieurs lois provinciales.

La Cour d'appel publiera un avis invitant les intervenants potentiels à exprimer leurs intentions à cet égard.

La Cour du Québec a indiqué qu'elle ne demandera pas le statut d'intervenant, mais le Conseil de la magistrature du Québec a indiqué qu'il a l'intention de le demander, car l'un de ses rôles consiste à présenter des recommandations au ministre de la Justice sur les demandes concernant l'administration de la justice.

La Conférence des juges de la Cour du Québec demande à l'ACJCP d'envisager d'intervenir compte tenu des répercussions potentielles de ce renvoi sur les juges de la Division civile de la Cour du Québec et sur les juges des autres provinces et territoires.

À cet égard, le juge Robert Gorin souligne que six provinces et territoires entendent des réclamations civiles qui dépassent la limite de 10 000 \$ invoquée par les juges de la Cour supérieure du Québec : le Yukon (25 000 \$), la Colombie-Britannique (35 000 \$), l'Alberta (50 000 \$), les Territoires du Nord-Ouest (35 000 \$), Terre-Neuve (25 000 \$) et la Saskatchewan (30 000 \$ – sera bientôt augmentée à 50 000 \$).

Le juge Gorin souligne aussi que les juges de l'Ontario disposent également d'une compétence d'appel à l'égard des jugements rendus par les juges de paix.

La juge Lee Ann Martin mentionne l'importance de la participation du professeur Sébastien Grammond au nom de l'ACJCP puisqu'il a représenté l'Association dans les renvois Nadon et Mainville devant la Cour suprême du Canada et qu'il peut offrir une perspective nationale sur cette contestation. Le juge Jacques A. Nadeau rappelle à tous les participants que la discussion

préparée par le professeur Grammond sur les questions soulevées et qui a été transmise aux directeurs doit demeurer confidentielle pour l'instant.

La juge Martha Zivolak soulève la question du coût potentiel d'une intervention.

Le juge Joe De Filippis ajoute que les questions soulevées par ce renvoi devront probablement être traitées par la Cour suprême.

Le juge Malcom McDonald demande si les juges du Québec demandent un soutien financier ou demandent à l'ACJCP d'intervenir, et la juge Clément répond qu'ils demandent l'intervention de l'ACJCP.

Le juge Gorin souligne également que les questions soulevées en font une question d'accès à la justice.

Le juge Gordon Deck demande ce qui a poussé les juges de la Cour supérieure du Québec à soulever ces questions. Le juge Nadeau répond que dans les districts judiciaires plus petits et plus éloignés, les juges de la Cour supérieure estiment que leur charge de travail a été touchée. Le juge De Filippis mentionne que les juges de la Cour supérieure considèrent la Cour du Québec comme une menace réelle.

Le juge David Walker demande si le gouvernement du Québec a énoncé sa position et la juge Clément confirme qu'il défendra la compétence actuelle de la Cour du Québec.

Le juge Walker se demande aussi si l'avocat de la Conférence des juges pourrait également représenter l'ACJCP.

k. Demande de subvention de la Nouvelle-Écosse

Dans une lettre datée du 27 juin 2017, la juge Jean Dewolfe a demandé, au nom de l'Association des juges provinciaux de la Nouvelle-Écosse (AJPNE), que l'ACJCP envisage d'accorder une subvention de 50 000 \$ à l'AJPNE pour l'aider à payer ses frais juridiques dans le cadre du litige avec la province de la Nouvelle-Écosse visant le rejet par le gouvernement des recommandations salariales du Compensation Tribunal (Tribunal de la rémunération) pour les années 2017 à 2020 et la constitutionnalité des modifications apportées à la *Provincial Court Act* qui éliminent la nature exécutoire des recommandations du Tribunal de la rémunération.

Comme mentionné dans le rapport du Comité sur la rémunération, la recommandation voulant qu'un prêt de 25 000 \$ sans conditions soit consenti à l'Association des juges provinciaux de la Nouvelle-Écosse est soumise à l'examen du Forum des administrateurs.

l. Code type de déontologie professionnelle

Le juge Mayland McKimm confirme que l'ACJCP n'a pas répondu rapidement à la proposition de la Fédération des ordres professionnels de juristes du

Canada voulant que les juges à la retraite ne comparaissent devant aucune cour de justice.

Il a renvoyé la question au Comité sur la déontologie judiciaire en vue de formuler des commentaires avant la réunion du Conseil d'administration de la Fédération des ordres professionnels de juristes en décembre.

Si une telle proposition est en bout de compte adoptée par la Fédération, elle sera convaincante, mais non exécutoire.

Le juge Joe De Filippis informe les personnes présentes que le Barreau de l'Ontario a déjà pris des mesures et modifié ses règles pour empêcher tout ancien juge de comparaître devant les cours supérieures avant d'avoir obtenu l'approbation du Barreau et pris une pause minimale d'un an.

En réponse à une question du juge Malcom McDonald, le juge McKimm confirme que le Conseil canadien des juges en chef n'est pas d'accord avec l'interdiction proposée, mais est en faveur d'une pause.

m. Mise à jour sur les nominations fédérales

Le juge Mayland McKimm parle de sa rencontre en avril avec la ministre fédérale de la Justice, Jody Wilson-Raybould, laquelle a confirmé qu'elle reçoit beaucoup de demandes de juges des cours provinciales malgré les nouvelles exigences du processus de candidature.

L'agente des affaires judiciaires de la ministre, Katie Black, a indiqué que le processus pourrait bientôt être revu.

Le juge Martha Zivolak mentionne que l'ACJCP devrait envoyer une réponse à la ministre de la Justice.

Le juge David Walker a récemment dîné avec le juge Peter Chisholm et la juge en chef Beverley McLachlin, laquelle est tout aussi surprise que l'ACJCP des changements apportés au processus de candidature. Le juge Walker est d'avis qu'il vaut la peine de continuer de se pencher sur cette question.

Le juge McKimm conclut en indiquant qu'il enverra une lettre de suivi à la ministre fédérale de la Justice.

n. Partage des crédits

Le juge David Walker présente l'historique de cette question qui fait l'objet de discussions depuis plusieurs années.

Essentiellement, l'ACJCP a demandé que les paiements provenant de la cotisation supplémentaire aux régimes de pension des juges provinciaux soient admissibles au fractionnement du revenu de pension en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, comme c'est le cas pour les juges de nomination fédérale.

Le 4 juillet 2017, la ministre fédérale de la Justice, Jody Wilson-Raybould, a envoyé une lettre au juge Mayland McKimm pour l'informer qu'après

discussion de cette demande avec le ministre des Finances, le gouvernement fédéral n'est pas prêt à accommoder l'ACJCP.

Le juge Walker conclut que cette réponse met un terme à l'affaire, mais dit espérer que les mesures relatives à l'équité fiscale récemment annoncées par le ministre des Finances susciteront des changements à cet égard.

o. Situation en Pologne

Le juge Robert Gorin fait le point sur la situation qui oppose le gouvernement populiste de droite à la magistrature dans ce pays.

La destitution de l'ensemble des juges de la Cour suprême a fait l'objet d'un veto de la part du président, mais certaines mesures ont été adoptées, comme la destitution à loisir des juges qui président et l'imposition de différents âges de retraite pour les juges de sexe masculin et féminin.

L'Union européenne a adopté une motion imposant des sanctions, car ces mesures sont contraires à ses politiques et valeurs.

Le juge Garth Malakoe mentionne qu'il faudrait adopter des lignes directrices sur l'indépendance judiciaire pour déterminer à quel moment l'ACJCP devrait réagir dans de telles situations.

Cette question est soumise à l'examen du Forum des directeurs.

p. Voyage éducationnel de 2019

Le juge Joe De Filippis indique que le voyage de 2017 à Édimbourg, à La Haye et à Paris a été une réussite et fait également mention des voyages précédents au Japon, au Vietnam, en Chine et en Inde.

Il invite quiconque a des suggestions pour une destination pour 2019 à communiquer avec lui.

8. PRÉSENTATION DE KERRY SIMMONS, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN (ABC)

M^{me} Simmons est l'ancienne présidente de la section de la Colombie-Britannique de l'ABC.

En août, la haute direction de l'ABC a rencontré les juges Mayland McKimm et Robert Gorin à Montréal pour discuter des domaines sur lesquels l'ACJCP et l'ABC pourraient travailler ensemble, comme la diversité au sein de la magistrature.

L'ABC a procédé à un examen approfondi de sa gouvernance au cours de la dernière année, ce qui l'a menée à diminuer le nombre de membres siégeant à son conseil d'administration de 24 à 14 membres. L'ABC a lancé un appel de candidatures (qui est toujours ouvert) visant à doter son conseil de représentants de chaque province et territoire qui ont des pratiques, des compétences et des origines ethniques différentes afin que le conseil d'administration soit plus représentatif de la profession.

L'ABC s'est prononcée sur plusieurs questions, comme l'incidence des récentes mesures relatives à l'équité fiscale sur les sociétés privées et les modifications apportées aux mesures législatives sur la conduite avec facultés affaiblies. L'ABC est aussi intervenue à trois reprises devant la Cour suprême.

M^{me} Simmons est consciente des questions relatives à l'indépendance judiciaire que soulève le projet de loi sur la formation obligatoire en matière de prévention des agressions sexuelles.

L'ABC prévoit donner un certain nombre de conférences sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, le droit criminel ainsi que le droit administratif et le droit de l'emploi.

De nouveaux frais d'adhésion moins élevés seront établis au cours des prochains mois.

Le juge Mayland McKimm demande ce qu'il adviendra de la Journée des juges. M^{me} Simmons répond que l'ABC n'a pas encore de plan ferme à cet égard, mais que l'ABC veut faire ce qui est le mieux pour les juges qui font partie du Forum des juges.

L'ABC a accepté de financer l'actualisation des documents de travail sur l'indépendance judiciaire qui ont été élaborés vers l'an 2000, et le juge Theodore Tax, le nouveau troisième vice-président de l'ACJCP, dirigera cette initiative.

La séance est levée à 12 h 20.

9. RÉUNION DU FORUM DES DIRECTEURS – DE 13 H À 15 H 35

Le mardi 26 septembre 2017

6. RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

La séance est ouverte à 9 h.

e. Comité sur le droit

Le juge Larry Anderson a déposé son rapport par voie électronique avant la réunion.

Il y avait deux (2) postes vacants au comité; l'un d'eux vient d'être comblé par la juge Julie Beauchesne du Québec.

Le juge Anderson ajoute que si l'on adopte la limite proposée pour la durée du mandat des membres des comités, cela aura une incidence sur le roulement.

Trois projets de loi ont été promulgués depuis le rapport annuel de l'automne 2016 :

- 1) Le projet de loi C-16 a été promulgué le 19 juin 2017. Il modifie la *Loi canadienne sur les droits de la personne* afin d'ajouter l'identité et l'expression de genre aux motifs de distinction illicite et il modifie le *Code criminel* afin de prévoir une peine plus grave lorsque cette discrimination motive un crime.
- 2) Le projet de loi C-37 n'est pas strictement un projet de loi visant à lutter contre la criminalité, mais se veut principalement une réponse à la crise grandissante entourant les drogues synthétiques.
- 3) Le projet de loi S-201 a été proclamé le 4 mai 2017. Encore une fois, il ne s'agit pas strictement d'un projet de loi criminel, mais il modifie la *Loi canadienne sur les droits de la personne* afin d'interdire la discrimination fondée sur des caractéristiques génétiques.

L'année à venir sera occupée, car certains projets de loi feront l'objet d'une procédure accélérée, comme le projet de loi C-337, qui propose que les juges reçoivent une formation spéciale sur les agressions sexuelles. Le juge Anderson mentionne également le projet de loi C-45, le *Projet de loi sur le cannabis*, et le projet de loi C-51, un projet de loi omnibus contenant une sélection éclectique de modifications.

Le juge Anderson a également assisté à la Conférence pour l'harmonisation des lois, qui a eu lieu à Regina du 13 au 17 août, au cours de laquelle le gouvernement a cerné cinq domaines dans lesquels d'importantes modifications législatives seront proposées, soit les peines minimales obligatoires, la mise en liberté sous caution, les enquêtes préliminaires, les infractions contre l'administration de la justice et la reclassification des infractions.

Il conclut en signalant que les quatre résolutions proposées par l'ACJCP ont été adoptées, mais que l'une d'entre elles a été modifiée après débat.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par la juge Martha Zivolak et APPUYÉ par le juge Malcom McDonald que le rapport du Comité sur le droit soit adopté. MOTION ADOPTÉE.

10. RAPPORT DE LA RÉUNION DU FORUM DES DIRECTEURS

Le juge Jeffrey Lantz résume les discussions et les motions adoptées par le Forum des directeurs.

Le procès-verbal de cette réunion est joint à l'annexe A des présentes.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Jeffrey Lantz et APPUYÉ par le juge Pat Koskie que le procès-verbal et les résolutions de la réunion du Forum des directeurs soient adoptés. MOTION ADOPTÉE.

11. RAPPORTS DES DIRECTEURS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX ET DES JUGES MUNICIPAUX DU QUÉBEC NOMMÉS DE FAÇON PERMANENTE

Île-du-Prince-Édouard

Le juge Jeffrey Lantz n'a rien à ajouter au rapport qu'il a déposé électroniquement avant la réunion.

Nouveau-Brunswick

La juge Geri Mahoney a également distribué son rapport aux participants avant la réunion.

Avec la récente nomination de cinq femmes à la magistrature, les deux sexes sont maintenant représentés de façon égale au sein des 24 membres de la magistrature du Nouveau-Brunswick.

Nouvelle-Écosse

Le juge Richard MacKinnon confirme que le rapport de la juge Jean Dewolfe a été déposé par voie électronique.

Au nom de l'Association des juges provinciaux de la Nouvelle-Écosse, il remercie le juge John Maher, les autres directeurs provinciaux et territoriaux ainsi que l'ACJCP pour leur appui envers les juges de la Nouvelle-Écosse dans leur litige qui se poursuit avec le gouvernement de la province.

Terre-Neuve-et-Labrador

La juge Wynne Anne Trahey indique que la juge Jackie Brazil a distribué son rapport à tous les participants avant la réunion.

Il y a eu deux nominations récentes : les juges Keri Ann Pike et Robin Fowler. La juge Pike est originaire de la Première Nation des Micmacs.

Québec

La juge Béatrice Clément a distribué son rapport par voie électronique avant la réunion et n'a rien à ajouter.

Ontario

La juge Martha Zivolak a également distribué son rapport par voie électronique avant la réunion.

La Cour de justice de l'Ontario compte 299 juges à temps plein, ce qui reflète l'ajout de 15 juges dans les derniers temps.

Il y a eu 36 nominations récentes et un tiers des membres de la Cour ont changé au cours des dernières années, ce qui apportera un certain nombre de nouvelles compétences. Le rythme des nouvelles nominations devrait ralentir au cours des prochaines années.

Aucune date d'audience n'a encore été fixée pour la commission quadriennale sur la rémunération couvrant la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018, et le litige relatif aux pensions n'a pas encore été réglé. Entre-temps, les juges de la Cour reçoivent une augmentation annuelle fondée sur l'indice de l'ensemble des activités économiques.

Le Cabinet du juge en chef a mis de l'avant des initiatives intéressantes pour atténuer les pressions exercées par l'arrêt *Jordan*, comme deux projets de mise en liberté sous caution et la limitation des délais pour les requêtes pour retard déraisonnable.

La situation relative à la Cour unifiée de la famille proposée demeure incertaine.

Territoires du Nord-Ouest

Le juge Garth Malakoe a distribué son rapport par voie électronique avant la réunion et n'a rien à ajouter.

Manitoba

Le juge Malcom McDonald a distribué son rapport à tous les participants avant la réunion.

Les juges du Manitoba sont au milieu de leur processus actuel sur la rémunération des juges.

Le gouvernement provincial a l'intention de geler les salaires des fonctionnaires et des membres de la magistrature. Il n'y a pas d'âge obligatoire de la retraite au Manitoba et le gouvernement envisage d'adopter une telle mesure qui devrait être renvoyée au comité sur la rémunération des juges.

L'Association provinciale des juges travaille également sur un protocole d'entente avec le juge en chef.

Saskatchewan

Le juge Pat Koskie a déposé son rapport par voie électronique avant la réunion.

Le prochain processus sur la rémunération des juges débutera en novembre.

Un roulement considérable est prévu en raison du vieillissement de la magistrature; le tiers des 50 juges de la cour provinciale seront remplacés au cours des trois prochaines années.

Yukon

Le juge Peter Chrisholm a distribué son rapport à tous les participants avant la réunion.

Les audiences de la commission d'examen de la rémunération des juges de 2016 sont toujours en suspens. Un nouveau commissaire a été nommé en mai parce que le premier était incapable de s'acquitter de ses fonctions. Une proposition du gouvernement a été reçue au cours de la semaine du 18 septembre.

Alberta

Le juge Gordon Deck a déposé son rapport par voie électronique avant la réunion.

Il y a 4,5 postes vacants. L'Association des juges de l'Alberta est impatiente d'entamer le prochain processus d'examen de la rémunération des juges, mais le gouvernement n'a pas encore nommé des membres à la commission.

L'Association des juges est en train de rédiger une première ébauche d'un protocole d'entente avec la juge en chef lequel sera présenté à cette dernière dans un proche avenir à des fins de discussion.

Colombie-Britannique

En l'absence du juge Ken Skilnick, qui a distribué son rapport avant la réunion, le juge Mayland McKimm confirme que les commissions d'examen de la rémunération des juges de 2013 et de 2016 sont devant l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique et que l'on attend des nouvelles d'ici la mi-octobre. Avec la formation d'un gouvernement de coalition, l'Association des juges de la Colombie-Britannique demeure prudemment optimiste.

Juges municipaux du Québec nommés de façon permanente

La juge Martine Leclerc remplace le juge Stéphane Brière et signale qu'il y a actuellement 31 juges à temps plein à Montréal et que 4 nominations sont attendues d'ici janvier.

Il y a aussi cinq juges à temps plein à Québec et quatre à Laval.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par la juge Béatrice Clément et APPUYÉ par le juge Peter Chrisholm que les rapports des provinces et des territoires soient adoptés. MOTION ADOPTÉE.

12. CONGRÈS ANNUELS

a. Congrès de 2017 – Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard

Le juge Gorin prévoit qu'il y aura environ 170 à 200 participants.

Il y aura probablement un surplus une fois que tout aura été comptabilisé.

b. Congrès de 2018 – Montréal (Québec (du 14 au 17 novembre))

Le juge Marco LaBrie indique qu'il s'agira d'un congrès conjoint de la Cour du Québec et de l'ACJCP qui aura lieu dans la semaine du 12 novembre. La réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 12 novembre et le mardi 13 novembre. Le banquet aura lieu le jeudi 15 novembre et l'Assemblée générale annuelle aura lieu le vendredi 16 novembre.

c. Congrès de 2019 – Banff, Alberta (du 2 au 5 octobre)

Le juge Gordon Deck confirme que le congrès aura lieu au Banff Park Lodge et que les organisateurs tentent présentement d'établir un budget.

La question du thème du congrès sera abordée au cours des prochains mois.

d. Congrès de 2020 – Halifax, Nouvelle-Écosse (du 23 au 26 septembre)

Le juge Richard MacKinnon signale que la juge Rhonda van der Hock a été nommée présidente du congrès. La juge Barbara Beach a débuté le travail préparatoire au cours des derniers mois.

Les réunions devraient avoir lieu les 21 et 22 septembre, et le banquet est prévu pour le 25 septembre. Ces dates restent à confirmer.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par la juge Martha Zivolak et APPUYÉ par le juge Richard MacKinnon que les rapports sur les congrès soient adoptés. MOTION ADOPTÉE.

13. QUESTIONS AUX REPRÉSENTANTS

Il n'y a pas de questions aux représentants.

14. AFFAIRES NOUVELLES

La juge Martha Zivolak confirme que l'Ontario est prêt à organiser le congrès de 2022.

On fait valoir qu'il faudrait attendre que l'Association des juges provinciaux de la Saskatchewan confirme si le congrès de 2021 aura lieu en Saskatchewan. Le juge Pat Koskie indique que ce sera effectivement le cas.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Mayland McKimm et APPUYÉ par le juge Malcolm McDonald que le congrès de 2021 ait lieu en Saskatchewan et que le congrès de 2022 ait lieu en Ontario. MOTION ADOPTÉE.

15. AJOURNEMENT

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Gordon Deck et APPUYÉ par le juge Pat Koskie que la réunion du conseil d'administration soit ajournée. MOTION ADOPTÉE.

La séance est levée à 10 h 15.

ANNEXE A

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU FORUM DES DIRECTEURS DE L'ACJCP

Le lundi 25 septembre 2017

Centre des congrès de l'Île-du-Prince-Édouard, Charlottetown

Salle Campbell

PRÉSENTS :

- Inez Cardinal, Saskatchewan (observatrice)
- Sandra Chapman, Manitoba (observatrice)
- Peter Chisholm, Yukon
- Béatrice Clément, Québec
- Gordon Deck, Alberta
- Patrick Koskie, Saskatchewan
- Jeffrey Lantz, Île-du-Prince-Édouard
- Richard MacKinnon, Nouvelle-Écosse (représentant Jean de Wolfe)
- Geri Mahoney, Nouveau-Brunswick
- Garth Malakoe, Territoires du Nord-Ouest
- Malcolm McDonald, Manitoba
- Wynne Anne Trahey, Terre-Neuve-et-Labrador
- Martha Zivolak, Ontario

1. BIENVENUE, VÉRIFICATION DU *QUORUM* ET ORDRE DU JOUR

Le juge Jeffrey Lantz, qui préside la réunion, ouvre la séance à 13 h. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Le quorum est déclaré. La juge Béatrice Clément joue le rôle de secrétaire de la réunion.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Motion du Comité sur la rémunération visant à ce que l'un de ses membres participe au Cours de formation des nouveaux juges à Bromont (Québec) afin de discuter de l'importance de l'indépendance judiciaire et de son lien avec le processus de rémunération des juges.
2. Motion du Comité sur la rémunération visant à ce que le Bureau de direction de l'ACJCP adopte une stratégie de sensibilisation envers le processus de rémunération des juges en donnant l'occasion aux représentants de l'ACJCP de discuter du processus de rémunération des juges avec des procureurs généraux fédéraux, provinciaux et territoriaux.
3. Motion du Comité sur la rémunération visant à ce que l'ACJCP accorde à l'Association des juges de la Nouvelle-Écosse un prêt-subvention de 25 000 \$.
4. Lignes directrices pour les demandes de financement présentées par le Comité sur la rémunération.

5. Approbation de la durée du mandat des membres du comité (mémoire du juge Mayland McKimm).
6. Création d'un comité spécial sur les Autochtones et les cours, sous les auspices du Comité sur l'égalité et la diversité.
7. Déterminer s'il faut créer des catégories de juges autres que les juges à temps plein ou à la retraite pour les frais d'adhésion à l'ACJCP.
8. Demande de remboursement présentée par le Manitoba pour les frais d'adhésion versés à l'ACJCP (4 500 \$).
9. Intervention de l'ACJCP dans la contestation constitutionnelle au Québec.
10. Changements proposés au Code de déontologie de la Fédération des ordres professionnels de juristes.
11. Intervention de l'ACJCP concernant la situation en Pologne qui touche la magistrature.
12. Améliorations au site Web.

2. Motion du Comité sur la rémunération visant à ce que l'un de ses membres participe au Cours de formation des nouveaux juges à Bromont (Québec) afin de discuter de l'importance de l'indépendance judiciaire et de son lien avec le processus de rémunération des juges.

La juge Martha Zivolak demande s'il y a suffisamment de temps dans le programme du cours pour ajouter ce sujet de discussion puisque le cours pour les nouveaux juges est déjà assez dense. Le président de l'ACJCP aborde également la question de l'indépendance judiciaire dans son allocution d'ouverture.

Après discussion, les membres concluent qu'il est important que les nouveaux juges soient plus sensibilisés à cette question fondamentale et qu'il est nécessaire d'intégrer cette discussion au cours ou d'en discuter davantage dans l'allocution d'ouverture de l'ACJCP.

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge Garth Malakoe et APPUYÉ par le juge Patrick Koskie de demander au Bureau de direction de veiller à ce que la question de l'indépendance judiciaire et de son lien avec la rémunération soit abordée dans le cadre du programme de formation pour nouveaux juges qui est offert à Bromont.
MOTION ADOPTÉE.

3. Motion du Comité sur la rémunération visant à ce que le Bureau de direction de l'ACJCP adopte une stratégie de sensibilisation envers le processus de rémunération des juges en donnant l'occasion au(x) représentant(s) de l'ACJCP d'en discuter avec les procureurs généraux fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Les juges qui ont eu l'occasion de participer à des réunions avec des procureurs généraux présentent des observations à ce sujet et expriment des préoccupations quant à la nature délicate de telles interventions et à ce qui pourrait en ressortir. Ils craignent même que cela puisse avoir des répercussions négatives.

On dénote aussi un manque de volonté politique à ce sujet.

Le juge Peter Chisholm se demande si le pouvoir appartient aux procureurs généraux ou aux conseils du Trésor.

CONSENSUS : Bien que les directeurs reconnaissent à l'unanimité les avantages d'une telle approche proactive, les consultations proposées ne sont pas appropriées.

4. Motion du Comité sur la rémunération visant à ce que l'ACJCP accorde à l'Association des juges de la Nouvelle-Écosse un prêt-subvention de 25 000 \$.

Les membres conviennent à l'unanimité que la nature des contestations judiciaires en cours est importante pour le processus de rémunération et qu'il est nécessaire d'appuyer l'Association des juges de la Nouvelle-Écosse.

Il s'ensuit des discussions sur la nécessité d'établir un cadre juridique. On fait remarquer que cela n'était pas nécessaire dans le passé.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Jeffrey Lantz et APPUYÉ par le juge Malcom McDonald que l'ACJCP accorde un prêt sans intérêt de 25 000 \$ à l'Association des juges de la Nouvelle-Écosse. MOTION ADOPTÉE.

5. Lignes directrices pour les demandes de financement présentées par le Comité sur la rémunération.

Le juge Jeffrey Lantz résume les lignes directrices présentées par le Comité sur la rémunération en ce qui concerne les demandes de financement. Il s'ensuit des discussions sur ce qui a suscité l'élaboration de telles lignes directrices et l'historique des demandes de financement.

La plupart des directeurs n'ont pas accès aux lignes directrices et n'ont donc pas pu les lire au complet.

CONSENSUS : Reporter cette question à la prochaine téléconférence du Bureau de direction et des directeurs en octobre, en demandant que ce sujet soit ajouté à l'ordre du jour et que les directeurs reçoivent une copie des lignes directrices aux fins d'un examen plus approfondi.

6. Approbation de la durée du mandat des membres du comité (mémoire du juge Mayland McKimm)

Les directeurs reconnaissent à l'unanimité que toute organisation dynamique et viable doit évoluer.

S'ensuivent des discussions sur la composition des comités autres que ceux sur la formation et la rémunération. On reconnaît les défis à relever pour assurer la

représentation de toutes les provinces et de tous les territoires tout en assurant une participation active à tous les comités.

La juge Martha Zivolak recommande que l'on publie sur le site Web de l'ACJCP une liste des membres des divers comités et de leurs provinces et territoires d'appartenance. À l'heure actuelle, seuls les noms des présidents et des coprésidents sont indiqués sur le site Web. La juge Béatrice Clément déclare que cela fournirait aussi des renseignements utiles à des fins de recrutement.

Le juge Garth Malakoe fait référence à la Constitution et au Manuel, qui détaillent la composition de chaque comité.

MOTION : Il est PROPOSÉ par la juge Martha Zivolak et APPUYÉ par le juge Gordon Deck d'approuver les modalités du mémoire présenté par le président Mayland McKimm et de demander que chaque président tienne une liste à jour des membres qui sera publiée sur le site Web de l'ACJCP. MOTION ADOPTÉE.

7. Création du Comité sur les peuples indigènes et les cours

Le juge Robert Gorin fait valoir qu'il est nécessaire de créer un comité sur les peuples indigènes et les cours au sein de l'ACJCP, comme indiqué dans sa proposition écrite. Il s'agirait d'un comité spécial sous les auspices du Comité sur l'égalité et la diversité. L'objectif serait qu'il devienne éventuellement un comité permanent.

Il y a consensus sur le bien-fondé de cette proposition, laquelle reflète également les objectifs de l'Association.

La juge Béatrice Clément informe les directeurs que le président du Comité sur l'égalité et la diversité, la juge Mélanie Roy, estime qu'un(e) coprésident(e) est nécessaire et que chaque province et territoire devrait être représenté. Elle demande aux directeurs de proposer des représentants de leur province ou territoire respectif.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Patrick Koskie et APPUYÉ par le juge Malcom McDonald d'approuver la création d'un comité spécial sur les peuples indigènes et les cours, sous les auspices du Comité sur l'égalité et la diversité, tel que décrit dans la proposition du juge Robert Gorin, et que le Manuel de l'ACJCP soit modifié pour refléter la nouvelle structure des comités. MOTION ADOPTÉE.

8. Déterminer s'il faut créer des catégories de juges autres que les juges à temps plein ou à la retraite pour les frais d'adhésion à l'ACJCP

Le juge Joseph De Phillipis demande aux directeurs d'examiner les catégories actuelles pour les frais d'adhésion annuels à l'ACJCP. À l'heure actuelle, il n'existe que deux catégories, soit les juges à temps plein (200 \$) et les juges à la retraite (50 \$). Cela a donné lieu à des incongruités, car chaque association utilise des catégories différentes,

plus particulièrement en ce qui concerne les juges sur une base journalière et les juges à la retraite.

Le juge De Fillipis propose que les directeurs examinent trois options, à savoir :

- Demander à tous de payer le plein montant des frais d'adhésion.
- Demander le plein montant aux juges à temps plein seulement et 50 \$ pour tous les autres.
- Les frais d'adhésion à l'ACJCP seraient établis selon la décision de chaque association quant aux frais d'adhésion payés par ses différentes catégories de juges.

Chaque directeur indique la situation dans sa province ou son territoire qui s'applique aux juges mandatés sur une base journalière et aux juges à la retraite. Certaines provinces prévoient qu'une fois qu'un juge est à la retraite, il paie les frais d'adhésion réduits de l'ACJCP, qu'il décide ou non de continuer d'offrir ses services sur une base journalière. D'autres ont une tarification proportionnelle.

Il s'ensuit des discussions sur les différentes options proposées, à savoir les avantages et les inconvénients possibles. Tous les participants s'entendent pour dire que les juges à la retraite ne devraient pas payer le plein montant des frais d'adhésion. La troisième option créerait des iniquités entre les provinces et territoires.

La juge Martha Zivolak suggère que toute réduction accordée par les associations à leurs membres devrait entraîner l'application du statut de juge à la retraite aux yeux de l'ACJCP.

Les provinces ou les territoires qui n'ont pas d'association s'occuperont des incongruités générées.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par la juge Martha Zivolak et APPUYÉ par le juge Garth Malakoe que si le ou la juge paie le plein montant des frais d'adhésion à son association respective, il ou elle paiera le plein montant des frais d'adhésion de l'ACJCP, mais si le ou la juge paie des frais d'adhésion réduits à son association, il ou elle tombera dans la catégorie de juge à la retraite aux yeux de l'ACJCP et paiera les frais d'adhésion correspondants. MOTION ADOPTÉE.

9. Demande de remboursement présentée par le Manitoba pour les frais d'adhésion versés à l'ACJCP (4 500 \$)

Le juge Malcom McDonald explique la situation en ce qui concerne le trop-payé des frais d'adhésion pour les juges mandatés sur une base journalière. Les juges du Manitoba mandatés sur une base journalière versent la moitié de leurs frais d'adhésion annuels à l'association, y compris 200 \$ à l'ACJCP, parce que l'on croyait à tort que tous les juges devaient payer le plein montant des frais d'adhésion à l'ACJCP, peu importe leur situation.

Ce n'est qu'à la réunion du printemps du conseil d'administration en avril 2017 qu'ils ont compris que certaines associations considéraient les juges mandatés sur une base journalière comme faisant partie de la catégorie des juges à la retraite et que ces derniers payaient donc le taux réduit de 50 \$. Comme les mandats sur une base journalière ont commencé en 2013, des calculs révisés ont été faits rétroactivement jusqu'à cette période, ce qui a révélé un paiement excédentaire potentiel de 4 500 \$.

Aucune autre réclamation ou réclamation potentielle n'a été mentionnée par d'autres provinces ou territoires.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Gordon Deck et APPUYÉ par la juge Geri Mahoney que l'ACJCP rembourse à l'Association des juges du Manitoba le montant de 4 500 \$. MOTION ADOPTÉE (le juge Malcom McDonald s'abstient). MOTION ADOPTÉE.

10. Intervention de l'ACJCP dans la contestation constitutionnelle au Québec

Discussions et questions sur l'échéancier éventuel en ce qui concerne le renvoi à la Cour d'appel par le ministre de la Justice du Québec et sur les attentes de la Conférence des juges de la Cour du Québec quant à une intervention possible de l'ACJCP.

La juge Béatrice Clément affirme que les juges du Québec se fient à l'ACJCP pour offrir une perspective nationale sur les questions soulevées, car elles peuvent avoir des répercussions sur plusieurs provinces et territoires, voire toutes les provinces et tous les territoires. L'Association des juges du Québec n'a pas besoin de soutien financier, mais estime que l'ACJCP devrait intervenir activement et directement pour protéger les compétences accordées à ses membres.

Les directeurs sont sensibles à la question, mais prudents en ce qui concerne les coûts connexes.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Garth Malakoe et APPUYÉ par le juge Gordon Deck que les directeurs conviennent en principe que l'ACJCP interviendra dans la contestation constitutionnelle au Québec. Ils demandent au Bureau de direction d'élaborer un plan d'intervention, y compris une évaluation des coûts connexes, et que cela soit soumis au Conseil d'administration le plus tôt possible, tout en tenant compte de l'échéancier en place. MOTION ADOPTÉE.

11. Changements proposés au Code de déontologie de la Fédération des ordres professionnels de juristes

Discussions en ce qui concerne les modifications récemment annoncées au Code de déontologie professionnelle qui empêchent un ancien juge de comparaître devant le tribunal. Les directeurs font part de préoccupations au sujet de l'interdiction générale, tout en faisant remarquer que cette question a été renvoyée au Comité sur la

déontologie de l'ACJCP. Les participants estiment qu'il serait utile d'entendre l'opinion du Comité avant que les directeurs prennent une décision définitive sur la façon de procéder.

Le juge Malcom McDonald suggère que nous consultations nos membres pour obtenir leurs commentaires.

CONCENSUS : Cette question est reportée en attendant la consultation des conseils d'administration ou des membres des associations respectives.

12. Intervention de l'ACJCP concernant la situation en Pologne qui touche la magistrature

Discussions sur la situation exacte en ce qui concerne l'application de sanctions par l'Union européenne et les répercussions sur la situation. Les participants s'interrogent sur la pertinence d'intervenir sans connaître la réponse diplomatique du Canada.

Les personnes présentes s'entendent pour reporter la question et garder un œil sur la situation afin de voir si les sanctions de l'Union européenne suscitent des changements dans la situation.

Les personnes présentes discutent des lignes directrices de l'ACJCP quant aux interventions dans de telles situations. Jeffrey Lantz indique qu'il n'est pas certain que ce processus ait été entrepris ou terminé.

MOTION : Il est PROPOSÉ par la juge Béatrice Clément et APPUYÉ par le juge Patrick Koskie de renvoyer au Comité sur l'indépendance judiciaire la question de savoir si l'ACJCP peut ou devrait intervenir dans la situation concernant la magistrature polonaise et de vérifier ce qui en est des lignes directrices régissant de telles situations.
MOTION ADOPTÉE.

13. Améliorations au site Web

La juge Martha Zivolak propose que nous ajoutions un lien (ou autre chose) sur la page d'accueil du site Web afin de répondre aux questions qui intéressent les médias.

La juge Béatrice Clément indique qu'il y a eu des discussions semblables lors de la dernière réunion du Conseil d'administration au printemps, ce qui a donné lieu à des demandes au Bureau de direction concernant l'établissement d'un protocole de communication avec les médias, y compris la question d'un lien Web, comme suit :

MOTION : Que le Bureau de direction étudie les options pour l'établissement d'un protocole de communication avec les médias qui prévoit comment et quand répondre à diverses questions d'intérêt commun. Notamment, en ayant accès à une firme de relations publiques pour ce faire et en se rapportant au protocole établi par l'Ontario.
MOTION ADOPTÉE.

CONCENSUS : Les directeurs demandent au Bureau de direction de faire un suivi sur le protocole de l'ACJCP pour les communications avec les médias et l'amélioration du site Web, comme proposé lors du congrès du printemps (22 avril 2017).

14. AJOURNEMENT

La séance est levée à 15 h 35.

MOTION : IL EST PROPOSÉ par le juge Patrick Koskie et APPUYÉ par la juge Béatrice Clément que la réunion du Forum des directeurs soit ajournée. MOTION ADOPTÉE.